

Conditions Générales de Vente

1. Désignation

FORMALINK CFA est un organisme de formation professionnelle déclaré auprès de la DIRECCTE de la région Auvergne Rhône-Alpes sous le numéro 84692239869. Son siège social est situé au 256 rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne.

FORMALINK CFA propose des formations continues et en apprentissage, en présentiel, distanciel ou e-learning, sur tout le territoire national.

Dans le cadre des présentes, les termes suivants sont définis comme suit :

- **Client** : Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou commande une formation auprès de FORMALINK CFA.
- **Alternant/Stagiaire** : Toute personne physique participant à une formation.
- **Formations inter-entreprises** : Formations inscrites au catalogue FORMALINK CFA regroupant des participants de différentes structures.
- **Formations intra-entreprises** : Formations conçues sur mesure pour une ou plusieurs entreprises.
- **CGV** : Les présentes conditions générales de vente.
- **OPCO** : Opérateurs de Compétences chargés de financer et de gérer la formation professionnelle.
- **FAF** : Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise.

2. Objet

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de formation réalisées par FORMALINK CFA pour le compte de ses clients. Toute inscription ou commande implique l'adhésion complète et sans réserve du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout document contradictoire, notamment les conditions générales d'achat du Client.

3. Engagement contractuel

Les formations proposées relèvent de la "Formation Professionnelle Continue" définie dans le Code du travail. Une convention de formation ou un contrat est établi entre FORMALINK CFA et le Client, précisant les modalités de réalisation. Ce document prend effet dès sa signature.

4. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Un devis est transmis au Client pour chaque formation. Celui-ci doit être daté, signé avec la mention « Bon pour accord » et retourné par tout moyen convenu (courrier, mail).

Modalités de paiement :

- Les règlements doivent être effectués à réception de la facture, au comptant, sauf accord préalable pour un échelonnement.
 - En cas de financement par un OPCO, l'accord de prise en charge doit être communiqué avant le début de la formation. À défaut, le Client est redevable de l'intégralité des coûts.
 - En cas de retard de paiement, des pénalités de retard, calculées au taux légal en vigueur, seront appliquées.
-

5. Horaires et déroulement

Les formations se déroulent, sauf indication contraire, de 9h à 12h et de 13h à 17h. Pour les formations organisées hors des locaux de FORMALINK CFA, l'entité d'accueil assure la logistique (salles, équipements, restauration).

6. Remplacement, report ou annulation

- Le Client peut remplacer un participant ou reporter sa participation, sous réserve de l'accord de FORMALINK CFA et, le cas échéant, de l'OPCO.
 - Toute annulation doit être notifiée par écrit :
 - **Plus de 15 jours avant le début de la formation** : Aucun frais.
 - **Entre 15 et 1 jour avant le début** : 50 % du montant HT seront facturés.
-

7. Obligations et force majeure

FORMALINK CFA est tenue à une obligation de moyens dans la réalisation de ses prestations. La responsabilité de FORMALINK CFA ne pourra être engagée en cas de force majeure (grèves, catastrophes naturelles, indisponibilité d'un intervenant, etc.).

8. Propriété intellectuelle

Tous les supports pédagogiques remis lors des formations restent la propriété exclusive de FORMALINK CFA et sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou diffusion est interdite sans accord préalable.

9. Données personnelles

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD, FORMALINK CFA s'engage à protéger les données personnelles collectées dans le cadre des formations. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur ses données.

10. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu à l'amiable, le Tribunal compétent de Lyon sera saisi.